

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-
Présents :	48	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	17	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Pouvoirs :	12	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 12
Votants :	60	décembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Hervé BAGUET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Sylvie VAISSADE, MME Amandine BATIFOULIER, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Olivier REVERSAT, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Christian GENDRE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 DEC. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 DEC. 2024**
Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : COMMERCIALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE NEUVEGLISE SUR TURRYERE - CESSION DE LOT

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MATHIEU

Considérant la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère et son niveau de commercialisation ;

Vu le permis d'aménager n° PA n°015 142 21 S0001 en date du 15 décembre 2021 relatif à l'extension de la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère – 1^{ère} tranche ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-176 en date du 24 juillet 2018 fixant le prix de cession des terrains de la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère à 16 € HT/m² ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-088 en date du 10 mars 2021 relative à la cession du lot n°1 à Maxime Gras ;

Considérant que Maxime GRAS a revu son projet en faisant l'acquisition d'un bâtiment vacant sur la commune de Neuvéglise-sur-Truyère et que par conséquent il renonce à l'acquisition dudit lot sur la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère ;

Considérant en conséquence qu'il convient d'abroger ladite délibération ;

Considérant par ailleurs la demande d'acquisition du lot n°3 de 1 633 m² environ (terrain issu de la parcelle cadastrée section YC 233), sur cette zone d'activités, par la SARL PROXLIN, représentée par Sébastien MAURY, pour y implanter son activité de e-commerce de produits d'insecticides et fongicides ;

Précisant que ce lot doit faire l'objet d'un bornage par un géomètre expert et que le prix définitif sera ajusté sur la surface réelle ;

Précisant que ce lot est grevé de servitudes des réseaux EU et EP ;

Considérant qu'il convient d'effectuer les démarches nécessaires au dépôt des pièces auprès du service de la conservation des hypothèques, préalablement à la commercialisation des lots de cette zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 5 décembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ABROGER la délibération n°2021-088 en date du 10 mars 2021 relative à la cession du lot n°1 de la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère à Monsieur Maxime Gras ;

DECIDE DE CEDER le lot n°3 (issu de la parcelle cadastrée section YC 233) sur la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère à la SARL PROXLIN, ou au profit de toute personne physique ou morale qui se substituerait à son projet, au prix de 16 € HT/m² ;

AUTORISE Madame le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires au dépôt des pièces auprès du service de la conservation des hypothèques, et à signer les pièces s'y afférentes, préalablement à la commercialisation des lots aménagés dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Neuvéglise-sur-Truyère – 1^{ère} tranche ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241218-DELIB2024-267-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

AUTORISE Madame le Président à recevoir en concours l'étude Besse Sabatier et l'étude Vaissade -Mazauric, notaires à Saint-Flour, pour cette démarche ;

AUTORISE Madame le Président, ou son représentant, à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

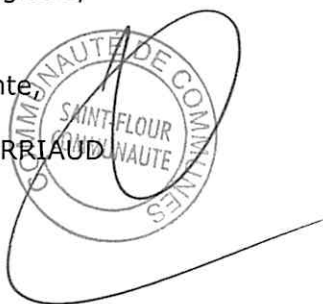
POUR : 59 VOIX

ABSTENSION : 1 (MME Nadine JANVIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Loïc POUDEUX", written over the printed name.